

L'an **DEUX MIL SEIZE**  
**SEPT JANVIER à 20 H 30**

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M.CARRAS Stéphane, Maire  
Date de convocation : 24/12/2015.

**Présents** : M. Stéphane CARRAS, Mme Agnès BISSARDON, MM. Etienne MAUGICE, Gaëtan BROUARD, Bernard GLABACH, Bernard CLECHET, Alain ALLEC, Benjamin CHAMPION, Max MICHAUD, Mmes Edith BELLET, Mme Yannick MAREAU, M. Christian FOURNIER.

**Absents excusés** : M. Franck GEYMET, Mme Annie SECCO, Mme Dominique LECERF.

Mme Agnès BISSARDON a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres				
En exercice : 15	Présents : 12	Pouvoir de vote : 0	Votants : 12	

Rappel de l'ordre du jour :

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DELIBERATIONS**

- Modification de la délibération n°2015-34 – Autorisation acquisition pour projets école et équipement sportif
- Prescription de la révision générale du PLU – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Organisation vœux du maire

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite également aborder dans les questions diverses le roll up de l'ENS la Sanne qui a été livré en mairie et voir s'il convient de constituer un groupe de travail pour le plan de désherbage afin d'évaluer les coûts à budgéter sur 2016.

M. Alain ALLEC indique qu'il a eu les devis concernant la coupe d'arbres Montée des Chevrots-Barbarin et qu'il souhaite donner ces éléments au Conseil Municipal.

M. Christian Fournier indique qu'il a eu une demande de la part de l'agent communal relative à la lame de déneigement.

M. Bernard CLECHET souhaite parler de la commission communication.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation.

M. Stéphane CARRAS indique que le nouveau site est désormais en ligne.

### **DELIBERATION N° 2016-01**

#### **Objet :**

**Modification de la délibération n°2015-34 - Autorisation acquisition terrains pour projets école et équipement sportif**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a par délibération n°2015-34 du 26 novembre 2015 autorisé l'acquisition d'une partie des parcelles D 472, AB 55 et D 492 situées au village en zones réservées et en zone UB au PLU appartenant à M. Didier JURY (nu-propiétaire) et à Mme Clotilde JURY (usufruitière) pour une superficie de 8.500 m<sup>2</sup> au prix de 25 euros le m<sup>2</sup>, soit un total de 212.500 euros, afin de pouvoir réaliser les projets école (7.000 m<sup>2</sup>) et équipement sportif (1.500 m<sup>2</sup>).

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération n°2015-34 du 26 novembre 2015 du fait de la demande faite au propriétaire par l'exploitant agricole de son indemnité d'éviction qui n'avait pas été prise en compte lors de la fixation initiale du prix de vente du terrain à la commune.

Il rappelle que les services de France Domaine, par avis du 24 novembre 2014 réactualisé le 24 décembre 2015, ont estimé les parcelles aux prix suivants :

- parcelle cadastrée section D n°472 (3975 m<sup>2</sup>) : 139 125 €

- parcelle cadastrée section AB n°55 (4820 m<sup>2</sup>) : 168 700 €
- parcelle cadastrée section D n°492 (7607 m<sup>2</sup>) : 266 245 €,

soit un prix de 35 euros le m<sup>2</sup>.

M. le Maire indique que suite à cette demande, et en accord avec le propriétaire, il conviendrait de fixer le prix de vente au m<sup>2</sup> à VINGT CINQ EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (25,50 €), ce qui représenterait un total de DEUX CENT SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (216.750 €) pour les 8.500 m<sup>2</sup>, les autres conditions de la vente restant inchangées.

Le notaire chargé de rédiger le compromis et l'acte de la vente sera l'office notarial SCP BESANCON, SEGUIN, THOMANN-ROUSSET dont le siège est à VIENNE (38200) - 41 Quai Riondet.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'autoriser M. le Maire ou tout adjoint à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition d'une partie des parcelles D 472, AB 55 et D 492 pour une superficie maximale de 8 500 m<sup>2</sup> au prix de 25,50 euros le m<sup>2</sup>, soit un total de DEUX CENT SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (216.750 €), plus les frais de notaire à la charge de la commune,
- D'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des banques pour l'obtention d'un prêt,
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

M. Bernard CLECHET, conseiller intéressé, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour :

- autorise M. le Maire ou tout adjoint à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition d'une partie des parcelles D 472, AB 55 et D 492 pour une superficie maximale de 8 500 m<sup>2</sup> au prix de 25,50 euros le m<sup>2</sup>, soit un total de DEUX CENT SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (216.750 €) plus les frais de notaire à la charge de la commune,
- autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des banques pour l'obtention d'un prêt,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### **DELIBERATION N° 2016-02**

##### **Objet :**

**Prescription de la révision générale du PLU – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

M. le Maire rappelle qu'en 2012 le SCOT qui fixe les règles d'urbanisme a été approuvé et que suite à un courrier adressé à Monsieur le Préfet, Mme CHARRIN de la DDT avait rencontré les élus de la commune. Il était ressorti de ce rendez-vous que la commune devait lancer la procédure de révision du PLU afin de le mettre en conformité notamment avec les lois Grenelle et le schéma de cohérence territoriale.

Cependant cette délibération nécessite de fixer clairement et avec précision les objectifs poursuivis par cette révision ainsi que les moyens de communication utilisés, l'information aux habitants étant primordiale dans le processus.

M. le Maire propose donc de reporter le vote de cette délibération et de constituer un groupe de travail afin de déterminer au préalable les grands axes qui doivent être retenus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décident de reporter le vote de la délibération.

Participant au groupe de travail : Messieurs Stéphane Carras, Bernard Cléchet, Etienne Maugice, Max Michaud, Christian Fournier, Alain Allec, Bernard Glabach, Gaëtan Brouard et Madame Agnès Bissardon.

Une première réunion aura lieu le 14 janvier prochain à 20h30.

## Questions diverses

- CMJ : M. Stéphane Carras informe le conseil que le roll up de l'ENS la Sanne a été livré en mairie. Il demande à Mme Yannick Mareau de bien vouloir en informer le CMJ.

Mme Yannick Mareau indique qu'il avait été prévu la reproduction de la libellule sur l'abri bus de la Sanne avec l'aide d'Ana Dess. Un rendez-vous sera programmé pour mettre au point cela.

- Organisation vœux du maire : les vœux auront lieu le dimanche 24 janvier 2016 à 11h00. Le rendez-vous est fixé à 10h00 pour la préparation de la salle.

M. le Maire indique que l'OVIV lui a demandé la permission d'intervenir lors de cette cérémonie pour présenter le centre social.

- Chemin de Barbarin : problème d'arbres représentant un danger en bordure de voirie. M. Alain Allec présente les devis. Il est convenu que ces travaux seront examinés lors du vote du budget.

- Lame de déneigement : M. Christian Fournier indique que l'agent communal lui a fait part des problèmes qu'il rencontrait avec la lame de déneigement. Cela ne constituant pas une priorité la commune disposant d'autres lames et l'hiver n'ayant pas été neigeux cette année, la lame ne sera pas changée.

- Plan de désherbage - M. Bernard GLABACH : il est décidé une rencontre avec l'agent communal le 26 janvier prochain à 20h30 pour lui soumettre « une feuille de route ».

- Commission communication – M. Bernard Cléchet : les élus, à l'unanimité moins une abstention, pensent qu'une gazette par an serait suffisant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.